

Compte rendu du Conseil Syndical
du SIVOS François RABELAIS
du 07 septembre 2020

Présents : Mesdames BERNARD, BRUNET, CHENU, MACE, VINCENT, MATHIEU, FAVREAU
Messieurs TEXIER, GANTHY, BOIZUMAULT, GALLAIS, COVELA-RODRIGUEZ

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur GANTHY

ORDRE DU JOUR :

- 1- Délibération : Tarifs de la Cantine
- 2- Délibération : Vote du Règlement Intérieur
- 3- Délibération : Modification des postes d'Adjoints Techniques – Modification Tableau des Effectifs

Début de séance :

1- Délibération : Tarif du Restaurant Scolaire à compter du 1^{er} novembre 2020

Monsieur le Président propose que le tarif proposé pour les enfants des communes extérieures soit retiré.
Le Président rappelle que depuis 2018 le tarif d'un repas de cantine pour les enfants était de 2,40 € et le prix d'un repas adulte (personnes extérieures) était de 4,80 €.
Le Président propose d'augmenter le tarif cantine au 1^{er} novembre 2020 pour les enfants et les personnes extérieures de l'école François RABELAIS.
Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide d'augmenter le tarif de la cantine scolaire.

A compter du 1^{er} novembre 2020, le prix du repas sera de :

TARIF REPAS au 1 ^{er} novembre 2020 en Euros	
Enseignants et intervenants	4,90
Enfants école	2,50

Vote du Conseil Syndical : Tous Pour

2- Délibération : Règlement Intérieur de la Cantine et du Temps Péri-Scolaire

Monsieur le Président indique aux membres du SIVOS qu'il convient d'actualiser le règlement intérieur. Monsieur Ganthy présente le règlement et explique aux membres du Conseil Syndical les modifications qui ont été apportées.

Concernant la proposition du SIVOS à conduire les enfants à la garderie avant le ramassage scolaire, Madame Mace indique que le tarif du transport scolaire à destination de l'école Taillebourg est de 200.00€, à destination du Collège de Saint Savinien est de 80.00€ et à destination des Lycées de Saintes de 140.00€ ce qui obligera les familles des enfants de l'école de Taillebourg à payer une dépense supplémentaire. Madame Bernard souligne qu'il y a un décalage important entre l'heure de sortie des enfants de l'école à 16h15 et l'heure de ramassage scolaire à 17h00.

Après lecture du règlement intérieur, les membres du SIVOS ont délibéré et voté le nouveau Règlement Intérieur de la Cantine scolaire et du Temps péri-scolaire.

Vote du Conseil Syndical :

Pour : 6

Abstention : 1 (Mme Bernard)

3- Délibération : Modification des postes d'Adjointes Techniques – Modification Tableau des Effectifs

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Suite à la réception du tableau des agents promouvables proposé par le centre de gestion de la Charente-Maritime, et pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, M. Le Président propose au Conseil Syndical

- la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe à compter du 01/10/2020 pour promouvoir un agent au vue de son ancienneté et des missions assurées
- la création de 1 poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe à compter du 01/10/2020 pour promouvoir un agent au vue de son ancienneté et des missions assurées
- la création de 1 poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe à compter du 01/10/2020 pour promouvoir un agent au vue de son ancienneté et des missions assurées

Le Conseil Syndical sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'adopter à compter du 01/10/2020 ce nouveau tableau des effectifs

Vote du Conseil Syndical : Tous Pour

4- Questions Diverses

Concernant les activités EPS de l'école qui se déroulent dans la salle des fêtes, Monsieur Ganthy informe de l'obligation de respecter le protocole sanitaire lors de son occupation.

Il indique que les associations ont envoyé respectivement leur protocole et que les personnels sont déjà en service pour assurer cette tâche dans les classes. Madame Vincent propose que les enseignants qui se succèdent assurent la désinfection en sortant de leurs activités.

Concernant le budget fournitures de l'école, Madame Vincent s'étonne que contrairement à ce qu'on lui avait annoncé en janvier, il y a une baisse. Le budget passe de 4000€ à 3000€. Monsieur GANTHY répond que lors de l'élaboration du budget pendant le confinement, la receveuse du Trésor Public, qui vérifie la comptabilité, a indiqué que le budget devait être « *sincère et véritable* » et que l'année scolaire étant amputée de plus d'un trimestre le budget devait être en accord.

Concernant le projet de construction de la nouvelle école, Monsieur le Président informe qu'il a signé le permis de construire en juin. En juillet la Sous-Préfecture l'a retoqué et a demandé le retrait de ce dernier en évoquant des points du dossier que nous pourrions contester au Tribunal Administratif. Monsieur le Président indique qu'il a envoyé un courrier le 7 septembre dernier pour retirer ce permis de construire en demandant aux services de la Sous-Préfecture de nous aider à trouver les solutions aux points évoqués.

Fin de réunion à 19h38